



**DELIBERATION N° 10**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 28

Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 décembre 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, AM BARTHE, J.DARRIGADE, M.LORDON, G.ELGART, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M.EVENE (pouvoir à MJ ROQUES), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C.DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A.VALOT), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Membre excusée n'ayant pas donné de procuration : C.ORDONNES

Secrétaire de séance : S.PUYO

**Objet :**  
**Electrification  
rurale -  
Programme  
« remplacement  
ballons  
fluorescents  
(SDEPA) 2016 »  
Approbation du  
projet et du  
financement de la  
part communale -  
Affaire n°18BF015**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement de ballons fluorescents au quartier Montespan.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Remplacement Ballons Fluorescents (SDEPA) 2016 " et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

. **décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

. **approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- luminaires sur console (montant TTC)	0,00 €
- luminaires sur candélabres (montant TTC)	71 053,01 €
- Assistance MOA, MOE, Imprévus	7 105,30 €
- Frais de gestion du SDEPA	3 256,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 414,91 €</b>

. **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	8 000,00 €
- F.C.T.V.A.	12 821,09 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	57 337,22 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	3 256,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 414,91 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 18 décembre 2018  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/12/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/12/2018